

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

2392^e SÉANCE : 12 AOÛT 1982

NEW YORK

UN LIBRARY

JAN 26 1990

UN/SA COLLECTION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2392).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
La situation au Moyen-Orient :	
a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);	
b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Égypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316).....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2392^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 12 août 1982, à 14 h 15.

Président : M. Noel DORR (Irlande).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2392)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
 - a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);
 - b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Égypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316).

La séance est ouverte à 14 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

- a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);
- b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Égypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises lors de séances précédentes [2374^e, 2375^e, 2377^e, 2385^e et 2389^e séances], j'invite les représentants du Liban et d'Israël à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde et du Pakistan à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Tuéni (Liban) et M. Blum (Israël) prennent place à la table du Conseil;

M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Roa Kourí (Cuba), M. Moussa (Égypte), M. Krishnan (Inde) et M. Mahmood (Pakistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cette réunion du Conseil de sécurité a été convoquée à la suite d'une demande urgente que m'a faite ce matin le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

3. Les membres du Conseil sont saisis du document S/15355, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Guyana, la Jordanie, l'Ouganda, le Panama, le Togo et le Zaïre.

4. Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/15345/Add.2, qui est un additif au rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 517 (1982) du Conseil; S/15348, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 août, adressée au Président du Conseil par le représentant de la Jordanie; S/15349, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 août, adressée au Président du Conseil par le représentant du Nicaragua et S/15350, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 août, adressée au Président du Conseil par le représentant de la Jordanie.

5. Les membres du Conseil ont reçu photocopie d'une lettre datée du 12 août, adressée au Président du Conseil par le représentant du Liban. Cette lettre sera distribuée en bonne et due forme demain matin en tant que document du Conseil sous la cote S/15353.

6. Les membres du Conseil ont également reçu photocopie d'une lettre datée du 12 août, adressée au Président du Conseil par le représentant de la Jordanie. Cette lettre sera distribuée demain matin en tant que document du Conseil sous la cote S/15354.

7. Le premier orateur est le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

8. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*interprétation du russe*) : Le Conseil a été convoqué d'urgence sur la demande de la délégation soviétique en raison de la détérioration de la situation au Liban et de la persistance de l'agression commise par Israël.

9. Premièrement, pour la quatrième journée consécutive, les troupes israéliennes continuent sans

vergoigne de violer le cessez-le-feu à Beyrouth. Elles continuent leurs bombardements et leurs mitraillages barbares. Des informations encore plus alarmantes nous sont parvenues, selon lesquelles les troupes israéliennes s'efforcent d'avancer à l'intérieur de Beyrouth.

10. Deuxièmement, comme on peut le voir dans la lettre que vient d'envoyer au président du Conseil le représentant du Liban [S/15353] les forces israéliennes s'enfoncent avec leurs chars dans la partie nord de Beyrouth. Dans les conditions actuelles, d'après la délégation de l'Union soviétique, le Conseil, conformément aux résolutions qu'il a déjà adoptées sur la question, doit prendre des mesures immédiates pour mettre fin à l'agression israélienne.

11. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil se réunit aujourd'hui pour parler de l'évolution extrêmement grave de la situation sur deux fronts.

12. Tout d'abord le représentant du Liban a envoyé au Président du Conseil une lettre dans laquelle il l'informe de ce qui suit :

"D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de porter de toute urgence à votre attention un fait nouveau très grave survenu dans la situation au Liban. Profitant des négociations intensives actuellement menées sur le sort de Beyrouth ouest les forces armées israéliennes se sont avancées dans des secteurs situés au nord de la ville. Des blindés et des chars israéliens ont atteint Byblos et, de là, la chaîne de montagnes située plus loin dans le Liban septentrional.

"Ce mouvement d'expansion constitue une nouvelle violation des résolutions 508 (1982), 509 (1982), 516 (1982) et 517 (1982) du Conseil de sécurité. Ce fait nouveau donne au conflit de nouvelles dimensions qui, si l'on n'y met pas un terme, peuvent faire échec aux négociations en cours entreprises par l'envoyé du président Reagan, M. Philip Habib, et à la recherche d'un règlement pacifique conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité." [S/15353.]

13. Il s'agit là d'une situation extrêmement grave, car jusqu'à présent et depuis presque deux mois et demi, la machine de guerre d'Israël et ses dirigeants fascistes ont complètement détruit le sud du Liban. Depuis plus de huit semaines, les forces israéliennes détruisent systématiquement la capitale du Liban, Beyrouth. Ces forces ont en outre commencé à progresser vers le nord, manifestement pour détruire ce qui n'a pas encore été détruit, notamment et, je pense, essentiellement les grandes villes historiques de Tripoli et de Baalbek et autres régions importantes.

14. De plus, ces mouvements dont fait état le représentant du Liban indiquent que le plan israélien

consiste manifestement, soit à prendre, soit à encercler la vallée de la Bekaa, principale région productrice du Liban. C'est une des régions du monde les plus développées sur le plan agricole, et bien qu'elle soit de faible dimension, si elle était détruite, cela reviendrait à précipiter encore davantage la destruction de l'économie de l'ensemble du Liban.

15. L'autre raison pour laquelle il a fallu convoquer d'urgence cette réunion est la dévastation impitoyable de Beyrouth ouest qui se poursuit inlassablement en dépit des diverses résolutions du Conseil que j'ai déjà évoquées à propos de la lettre du représentant du Liban. Je crois qu'il est important d'expliquer au Conseil ce qui s'est passé aujourd'hui, bien que cela se passe quotidiennement depuis quatre jours, en dépit de toutes les résolutions que le Conseil a adoptées sur cette question et en dépit du fait que l'OLP a définitivement accepté de retirer ses troupes de Beyrouth ouest, comme en ont été informés M. Philip Habib et toutes les parties intéressées à la suite de négociations avec le Gouvernement libanais.

16. La lettre adressée à la mission de la Jordanie par l'observateur de l'OLP fait état de l'horreur de la situation telle qu'elle a évolué aujourd'hui :

"... le grave acte d'agression israélien qui, à l'aube du 12 août 1982, a transformé Beyrouth ouest en cible pour l'aviation, l'armée et la marine israéliennes.

"En neuf heures d'attaques aériennes ininterrompues sur Beyrouth ouest, les bombardements israéliens ont fait environ 300 victimes dans 16 quartiers résidentiels différents et dans les camps de réfugiés palestiniens.

"Les avions israéliens ont effectué plus de 100 sorties — environ 12 à l'heure —, utilisant des bombes au phosphore et à fragmentation, ainsi que des bombes d'une tonne et de plusieurs types de roquettes. Parmi les secteurs touchés figurent Verdun, Tallat Al-Khayyat, Aisha Bakkar, Borj Abu Haidar, Barbour et plusieurs autres quartiers fortement peuplés.

"Après plus de 25 bombardements israéliens depuis l'aube, le grondement infernal des avions militaires a de nouveau retenti dans le ciel de Beyrouth à 8 h 30, heure locale. Les raids ont été étendus aux secteurs de Ramlet Al-Baida et de l'Université arabe. Tandis que les avions israéliens plongeaient sur la ville et que des bombes pleuvaient sur des zones résidentielles très peuplées, les habitants de Beyrouth s'entassaient dans des abris piètrement équipés et inadéquats.

"A 9 heures, les camps de réfugiés de Burj Al-Barajneh, de Sabra, de Chatila et de Bir Hassan avaient subi plus de 30 bombardements.

“A 10 h 45, la campagne israélienne visant à anéantir ce qui reste des quatre camps de réfugiés palestiniens de Beyrouth en était déjà à sa cinquième heure et s'intensifiait de minute en minute. Les escadres d'avions israéliens se succédaient lâchant des bombes au phosphore...”

Un de mes amis, un médecin canadien, m'a dit que ces bombes au phosphore non seulement brûlent la peau et les os, mais continuent de pénétrer dans les tissus, et le médecin n'a alors d'autre choix que d'amputer la jambe ou tout autre membre qui a été touché afin de sauver la vie de la victime. Tout ceci est bien macabre, et je m'abstiendrai d'entrer dans les détails. Je répète :

“lâchant des bombes au phosphore en vue de détruire totalement le dernier refuge des habitants palestiniens de Beyrouth. Outre les camps de Burj Al-Barajneh, de Sabra, de Chatila et de Mar Elias, les quartiers résidentiels de Barbir, de Ramlet Al-Baida, de la corniche Al-Mazraa et les banlieues au sud ont été soumis à ce bombardement démentiel.

“A midi, après six heures de raids aériens israéliens ininterrompus, plus de 400 immeubles avaient été totalement détruits.”

et je tiens à répéter ce nombre :

“plus de 400 immeubles avaient été totalement détruits et s'étaient effondrés sur leurs occupants.”

Comme le Conseil le sait, les Israéliens utilisent des bombes à vide qui peuvent provoquer l'écroulement d'un bâtiment de 7 à 8 étages et en tuer tous les occupants et tous ceux qui se trouvent à proximité.

“On prévoit que le nombre des victimes continuera de monter. La plupart d'entre elles sont sans doute enterrées sous les ruines de leurs maisons ou bloquées dans des abris. Les efforts déployés par les équipes de défense civile et d'ambulanciers pour leur porter secours sont sérieusement entravés en raison de l'intensité et de la continuité des raids aériens.

“La conscience de l'humanité ne peut rester silencieuse devant ce crime atroce commis contre les populations palestinienne et libanaise de Beyrouth. Nous prions donc instamment le Conseil de sécurité d'assumer de toute urgence ses responsabilités.” [S/15354, annexe.]

17. Je ne crois pas devoir décrire plus en détail les souffrances infligées à des centaines de milliers de civils innocents à Beyrouth ouest. Je sais que les bombardements aériens se sont arrêtés au bout de neuf heures, mais l'on m'a fait savoir que les tirs d'artillerie n'ont pas cessé et que les forces israéliennes, comme au cours des six derniers jours, font tous les efforts possibles pour entrer dans Beyrouth ouest. Jusqu'à présent, leurs tentatives ont échoué. Donc, les tirs

d'artillerie et les tentatives pour entrer dans Beyrouth ouest se poursuivent, bien que nous sachions tous que M. Philip Habib a pratiquement réussi à élaborer un plan d'ensemble pour résoudre le problème de Beyrouth. Et pourtant, nous assistons à la destruction aveugle, à la dévastation et à la mort d'une ville tout entière, l'une des plus belles du Moyen-Orient et l'un des centres culturels et commerciaux de cette région.

18. Au nom du Guyana, de la Jordanie, de l'Ouganda, du Panama, du Togo et du Zaïre, je voudrais présenter le projet de résolution suivant :

“Le Conseil de sécurité,

“Réaffirmant ses résolutions 508 (1982), 509 (1982), 511 (1982), 512 (1982), 513 (1982), 515 (1982), 516 (1982) et 517 (1982),

“Exprimant sa très grave inquiétude au sujet des activités militaires continues d'Israël au Liban, et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth,

“1. Exige qu'Israël et toutes les parties au conflit respectent strictement les termes des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la cessation immédiate de toutes les activités militaires au Liban, et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth;

“2. Exige que toutes les restrictions imposées à la ville de Beyrouth soient levées immédiatement afin de permettre l'entrée libre d'approvisionnement pour répondre aux besoins urgents de la population civile de Beyrouth;

“3. Demande que les observateurs des Nations Unies se trouvant à Beyrouth et à proximité fassent rapport sur la situation;”

Je crois qu'il y a actuellement environ 10 observateurs des Nations Unies dans la partie ouest de Beyrouth.

“4. Exige qu'Israël coopère à tous égards à l'effort fait pour assurer le déploiement effectif des observateurs des Nations Unies et pour garantir leur sécurité;

“5. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la présente résolution dans les trois heures;

“6. Décide de se réunir, si nécessaire, afin d'examiner la situation dès qu'il aura reçu le rapport du Secrétaire général.” [S/15355.]

19. Voilà le projet de résolution que j'ai l'honneur de présenter au Conseil au nom du groupe susmentionné de pays non alignés.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Organisation de libération de la Palestine.

21. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : La situation est très grave et je dirai même qu'elle est dangereuse. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion d'urgence et je tiens aussi à remercier le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'avoir demandé la convocation de cette séance.

22. Un message envoyé par le président Arafat à 19 heures, heure de Beyrouth, c'est-à-dire à 13 heures, je crois, heure de New York, se lit comme suit :

“Les avions ont cessé de bombarder à 16 h 40, heure locale. Les tirs d'artillerie se poursuivent. Habib a annoncé il y a une heure et demie un cessez-le-feu à partir de 17 heures. Les bombardements aériens ont cessé, mais non les tirs d'artillerie.

“Des mesures pratiques doivent être prises pour assurer la sécurité des civils libanais et palestiniens et pour les mettre à l'abri de cette opération militaire amorale et insensée dirigée aujourd'hui contre eux, sans aucune raison, à un moment où nous” — l'OLP — “étions arrivés à une entente avec le Gouvernement libanais, conformément aux accords de Djedda [voir S/15329, annexe], et où ce gouvernement” — le Gouvernement libanais — “était arrivé à une entente avec Habib.

“Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures fermes et décisives pour défendre ses propres décisions et pour protéger la vie et les biens des civils.”

23. Je veux remercier mon frère, le représentant de la Jordanie, d'avoir donné lecture au Conseil de notre lettre [S/15354, annexe], mais depuis le nombre des victimes est estimé à 500 et le nombre des immeubles détruits à 600. Lors de l'attaque d'aujourd'hui, Beyrouth a été la cible de 1 600 bombes et roquettes. Douze mille obus ont été lancés à partir de la mer et 30 000 de pièces d'artillerie au sol de 105, 120, 155 et 175 mm. Il est donc évident que la situation était des plus sérieuses lorsque le Conseil s'est réuni.

24. On a beaucoup parlé d'une violation du cessez-le-feu. Naturellement, lorsqu'on a une armée de chars et d'infanterie qui assiège une ville, ces chars essaient d'avancer et le droit des défenseurs de la ville est de les éliminer. En prenant cela comme prétexte, les Israéliens commettent alors d'autres bombardements meurtriers d'objectifs civils dans la ville de Beyrouth. C'est une raison de plus pour que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement qui se trouve à Beyrouth et au Liban, assume ses responsabilités et nous dise exactement ce qui se passe.

25. Nous savons que, le 4 août, l'Organisation des Nations Unies a fait rapport sur certaines positions des

forces, mais on ne nous a jamais dit où se trouvaient ces forces le 1^{er} août.

26. J'espère sincèrement que, pour une fois, le Conseil répondra à l'appel lancé par ces civils qui sont massacrés et blessés et qui n'ont plus d'eau, d'électricité et d'équipement médical. L'appel lancé par l'humanité impose au Conseil d'agir immédiatement.

27. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

28. M. MOUSSA (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance et de m'avoir donné la parole.

29. Ces dernières 48 heures ont donné lieu à des comptes rendus diamétralement opposés : le premier, donné par la presse, indique que M. Habib est sur le point d'aboutir à un accord entre les parties intéressées, à savoir Israël, l'OLP et le Liban; l'autre concerne la poursuite, voire l'intensification, de la guerre de génocide perpétrée au Liban par les forces d'agression israéliennes. Apparemment, ce n'est plus la structure politique ou militaire de l'OLP que l'on essaie d'éliminer, c'est l'existence physique et la survie des Palestiniens en tant que peuple distinct que l'on veut annihiler. En outre, c'est l'État libanais, la trame de la société libanaise et l'existence même de la structure libanaise qui sont tombés sous le poids de l'agression et des forces d'occupation israéliennes.

30. S'il est de la responsabilité de la totalité de la communauté internationale de mettre fin à ce génocide et de désarmer l'agresseur, il est encore plus de la responsabilité directe, historique et politique des grandes puissances, en particulier de celles qui ont des relations particulières avec le Gouvernement israélien, de ramener ce dernier à la raison afin de sauver l'avenir du Moyen-Orient et d'épargner à sa population un destin épouvantable et tragique, au cas où ce massacre se poursuivrait et où ces effusions de sang submergeraient la ville de Beyrouth et le Liban tout entier.

31. Lorsque nous nous adressons aux grandes puissances qui ont des relations particulières avec Israël, nous pensons surtout au Gouvernement des États-Unis qui poursuit encore inlassablement ses efforts en vue d'arriver à un règlement pacifique de la crise libanaise. Cependant, nous ne pouvons et ne devons pas ignorer ou négliger un fait fondamental, à savoir qu'il est indispensable, à l'heure actuelle, d'intensifier ces efforts d'une manière plus ouverte, plus directe et plus urgente. Alors que ses efforts en cours sont appréciés, le Gouvernement des États-Unis devrait regarder en face la persistance de l'invasion, du bombardement et des opérations de ratissage auxquels se livre actuellement Israël à Beyrouth, qui ont laissé

les civils sans abri, affamés, assoiffés, blessés et malades, situation qui montre qu'il s'agit d'une tentative délibérée faite par Israël en vue d'assurer l'effondrement de tous les efforts visant à empêcher l'élimination du peuple palestinien au Liban. L'Égypte, les Arabes ou la communauté internationale ne toléreront jamais que l'on hésite à agir de façon décisive pour mettre immédiatement fin à ces atrocités barbares.

32. Ce serait se moquer du monde entier que de continuer à parler ici d'un accord imminent ou d'une solution juste et honorable alors que l'on permet aux Israéliens de poursuivre leurs actes. Il est évident qu'Israël cherche à gagner du temps, jour après jour, heure après heure, pour aboutir à une solution dite définitive en tuant autant de Palestiniens et de Libanais que possible. Chaque jour, des prétextes sont inventés à la hâte par les autorités israéliennes qui insistent sur leurs exigences inimaginables, humiliantes et impossibles à réaliser, telle que la liste complète des évacués, et qui attermoient pour accepter une force multinationale, sous quelque forme que ce soit, à Beyrouth, une force qui assure le retrait en sécurité des Palestiniens. L'objectif des Israéliens est bien clair : supprimer toute trace de l'existence de l'OLP et des Palestiniens en tant que peuple ou entité nationale.

33. Mon gouvernement déclare dans les termes les plus clairs et les plus solennels qu'Israël est pleinement responsable de la poursuite de ces actes d'agression, avec toutes les conséquences qu'ils entraînent. Nous condamnons avec véhémence et fermeté cette poursuite de l'agression et de l'intransigeance. Nous ne disons qu'une chose au Gouvernement israélien : il n'existe aucune possibilité d'échapper au règlement juste et global de la crise du Moyen-Orient, dont le cœur est et continuera d'être le rétablissement des droits légitimes nationaux du peuple palestinien, en particulier l'exercice de son droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à sa propre nation dans sa patrie, la Palestine. C'est la leçon de l'histoire. La Palestine ne cessera jamais d'exister, malgré l'hémorragie qui a répandu le sang du peuple palestinien. L'héroïque peuple palestinien se lèvera et retrouvera sa dignité, sa liberté et son indépendance, quel qu'en soit le prix.

34. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes, auquel, à sa 2374^e séance, le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

35. M. MAKSOUD (*interprétation de l'anglais*) : Et nous y voilà de nouveau ! Nous avons connu, au cours des deux derniers mois, 10 ou 11 cessez-le-feu négociés par M. Habib. Chaque fois que M. Habib a négocié un cessez-le-feu, nous nous en sommes félicités, nous avons exprimé notre profonde gra-

titude, nous avons pensé que c'était là une grande contribution des Etats-Unis à la paix. Chaque fois que nous avons dit notre confiance en les Etats-Unis en raison de leurs rapports particuliers avec Israël, nous étions prêts à nous abstenir de formuler une opinion sur les problèmes afin de donner carte blanche aux Etats-Unis, comme si nous les dédommions pour leurs rapports particuliers avec Israël. Et chaque cessez-le-feu a été rompu, chaque cessez-le-feu a amené une nouvelle puissance de feu, une plus grande puissance de feu et davantage de destructions.

36. Chaque fois que nous pensions que la crédibilité des Etats-Unis eux-mêmes devait être sauvée, on nous a dit d'être patients : "M. Habib fait tout ce qu'il peut." En fait, il est devenu un grand héros — et en un sens, il en est un. Sa capacité de négocier un règlement de paix sous les bombes qui tombent sur Beyrouth est dans un sens héroïque. Nous nous sommes dit, en tant que Libanais, que Palestiniens, qu'Arabes : donnons-lui une chance; les Etats-Unis entretiennent des rapports particuliers avec Israël; Israël ne peut que laisser les Etats-Unis exercer une influence et prendre l'initiative lorsque d'autres puissances envisagent d'intervenir au nom de la raison, au nom de la paix.

37. Nous partageons le point de vue des Etats-Unis, à savoir qu'il s'agissait là en quelque sorte d'une interruption de leur propre processus de paix. Nous le partageons parce que nous avons l'impression fautive et illusoire que les rapports étroits et particuliers de Etats-Unis avec Israël et le patronage qu'ils accordent aux objectifs d'Israël dans la région permettraient aux Etats-Unis de modérer Israël, de l'encourager à laisser les Etats-Unis agir librement. Et avec chaque cessez-le-feu négocié par M. Habib, nous avons permis à notre optimisme de devenir euphorie : après tout, ce sont les Etats-Unis, la superpuissance, qui en raison de leurs rapports particuliers avec Israël ont négocié le cessez-le-feu et il doit donc durer; alors, qu'on paralyse le Conseil de sécurité, qu'on l'élimine de la scène, qu'on ne laisse personne intervenir dans ce noble effort des Etats-Unis, qu'on laisse les Etats-Unis poursuivre l'effort de paix qu'ils ont amorcé, car nous avons un reste de confiance historique de leurs capacités. Ainsi, s'il vous plaît, avons-nous dit au Conseil, ne vous réunissez pas, cela ne fait qu'ennuyer Israël; cela perturberait Israël; Israël considère le Conseil de sécurité et l'ensemble du mécanisme des Nations Unies comme son adversaire.

38. Il ne faut donc pas perturber Israël car si Israël est perturbé, alors les Etats-Unis ne peuvent pas l'influencer; ainsi, indirectement, nous avons cherché collectivement à donner à Israël une immunité provisoire afin de permettre aux Etats-Unis d'exercer leur influence. Israël a paralysé le Conseil — toutes ses résolutions. Les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) sont pratiquement dans la poubelle de l'histoire, ayant perdu toute pertinence. Les cessez-le-feu ont été violés l'un après l'autre et Israël dit que ce sont les combattants de l'OLP qui les ont rompus et violés

et qu'il a donc dû exercer des représailles. Et les représailles ont été massives.

39. Comment savons-nous si l'OLP a violé le cessez-le-feu ? Israël a-t-il permis à des observateurs neutres — des observateurs des Nations Unies, des observateurs de qui que ce soit — de se trouver sur les lieux et de déterminer si l'OLP avait véritablement violé le cessez-le-feu ? Ou voulait-il éliminer toute présence de l'Organisation des Nations Unies — toute présence d'observateurs — afin de pouvoir se livrer à son carnage sans discontinuer, de manière répétée et massive, détruisant impitoyablement Beyrouth sans montrer aucune merci ou aucune compassion pour qui que ce soit ? Pourquoi ?

40. En revanche, nous avons dit : "Si l'OLP a violé le cessez-le-feu, procédons à des vérifications." Israël a refusé et il y a eu des résolutions dans lesquelles le Conseil a été prié d'envoyer des observateurs; puis il y a eu un refus de la part d'Israël et les résolutions ont été paralysées. Ensuite, selon les paroles ambiguës d'Israël, ces représailles massives constituaient une réponse aux violations commises par l'OLP et aussi le seul moyen de faire en sorte que l'OLP négocie un règlement qui la lie. Nous n'arrivons pas à comprendre — et je ne pense pas que quiconque y arrive — ce que Israël cherche à accomplir par sa politique génocide de carnage et d'holocauste aux dépens de la population civile de Beyrouth. Que cherche-t-il à accomplir en détruisant les quelque sept hôpitaux ou plus, dont l'hôpital de l'Université américaine, ou les immeubles de Beyrouth abritant des civils ? S'agit-il d'une réaction aux violations de l'OLP ou est-ce là le seul langage que comprenne l'OLP et, en conséquence, une tentative de forcer l'OLP à prendre un engagement en ce qui concerne le résultat des négociations menées par M. Habib.

41. C'est les deux. D'une part, pour l'opinion internationale, Israël dit qu'il s'agit de représailles à la suite de violations de la part de l'OLP. De l'autre, afin de satisfaire ses instincts racistes primitifs, il dit que c'est là le langage que les non-Israéliens comprennent.

42. Et les Etats-Unis, devant cette situation, doivent faire face à un autre dilemme. Les Etats-Unis, par leurs services de renseignements, savent qui a violé le cessez-le-feu. M. Habib est sur les lieux et sait qui a violé le cessez-le-feu. Et pourtant, les Etats-Unis ne sont pas disposés à ce que leurs jugements se transforment en politique car ils estiment que c'est un débat intérieur entre les Etats-Unis et les Etats-Unis. "Condamnerons-nous Israël ? Mais si nous le faisons, le premier ministre Begin sera furieux, et si le premier ministre Begin est furieux, alors attention aux conséquences pour la mission Habib, attention aux conséquences pour les accords de Camp David — les deux piliers essentiels de la politique américaine au Moyen-Orient." Ainsi, nous plaidons, jour après jour, nous, rois arabes, présidents arabes, secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, représentants arabes, nous présentons notre plaidoyer.

43. Parfois, on va jusqu'à supplier les Etats-Unis : "S'il vous plaît, au nom des orphelins, au nom des bébés qui meurent à Beyrouth, au nom des gens dans les hôpitaux qui sont bombardés, de grâce, Etats-Unis, levez le siège de Beyrouth pour que les gens puissent boire, pour que l'on puisse éviter la typhoïde, le choléra et autres épidémies. De grâce, Etats-Unis, laissez quelques denrées alimentaires entrer dans Beyrouth. De grâce, Etats-Unis, si vous ne pouvez pas empêcher Israël de massacrer Beyrouth, du moins ne laissez pas sa population mourir de soif. De grâce, Etats-Unis, soyez à la hauteur des paroles que vous prononcez."

44. Nous ne pouvons pas nier que nous obtenons des réponses adéquates et polies. "Nous faisons de notre mieux."

45. Nous avons maintes fois entendu cette déclaration. Le peuple de Beyrouth s'est constamment accroché à l'idée que lorsqu'une grande puissance comme les Etats-Unis dit "nous faisons de notre mieux", elle fait vraiment de son mieux. Ce que nous demandons, c'est : est-ce vraiment ce que les Etats-Unis peuvent faire de mieux ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons que les Etats-Unis ont suffisamment de puissance morale pour empêcher Israël de poursuivre sa politique délibérée de génocide.

46. Et alors nous parvenons à un accord. Toutes sortes d'accords sont conclus — le Gouvernement libanais, les dirigeants de l'OLP et M. Habib lui-même se mettent d'accord. M. Habib va en Israël. Puis certaines questions sont soulevées : d'abord, ils ne veulent pas de troupes françaises; ensuite ils les acceptent. Puis ils ne veulent pas des Nations Unies : "Combien de soldats des Nations Unies vont-ils venir ? Combien vont partir ?"

47. Puis ils introduisent de nouvelles demandes. Puis M. Habib, avec sa patience caractéristique, améliore les textes, essayant délibérément de nous persuader d'être encore plus patients, et pendant que nous sommes plus patients, il y a davantage d'attaques, davantage d'assauts, davantage de victimes, un plus grand nombre de bébés tués et amputés, les hôpitaux étant incapables de faire face à la situation. Et nous disons que M. Habib fait ce qu'il peut, car c'est un homme noble.

48. L'accord est conclu et l'OLP y souscrit. Et puis, alors que M. Habib est à Jérusalem en train de négocier l'issue définitive que se passe-t-il ? Entre-temps, Israël juge nécessaire d'étendre sa zone de déploiement et la logistique de ses forces militaires à des zones bien en dehors de Beyrouth : à Byblos, à Naqoura et dans d'autres villes et villages du mont Liban, comme vous en avez été informé, Monsieur le Président, par la mission du Liban [S/15353].

49. Pourquoi Israël agit-il ainsi ? Nous ne le savons pas, parce que, en ce moment, M. Habib négocie la

question de Beyrouth. Mais qu'en est-il des autres aspects ? Qu'en est-il des nouvelles dimensions de cette expansion israélienne ? Qu'en est-il des nouvelles attaques potentielles comme celles qui se sont déjà déroulées à Beyrouth ?

50. La réponse à ces questions ne peut pas être donnée pour le moment, car nous en sommes à une étape très délicate des négociations sur le plan de paix de Beyrouth. Entre-temps, mercredi dernier, nous avons eu l'attaque la plus féroce contre Beyrouth. Et hier, nous avons eu une attaque encore plus féroce, qui n'a été surpassée en férocité que par celle d'aujourd'hui.

51. Pendant combien de temps encore devons-nous attendre ? Pendant combien de temps encore devons-nous subir ce traumatisme, être témoins de l'holocauste qui se déroule, devant nos yeux en assistant par ailleurs aux techniques d'obstruction d'Israël au Conseil de sécurité pour l'empêcher d'adopter des résolutions appropriées ? Pendant combien de temps encore allons-nous rester inactifs pendant qu'Israël paralyse la volonté du Conseil et entame la légitimité de l'Organisation internationale ?

52. Pendant combien de temps encore la communauté internationale assistera-t-elle impuissante à ce carnage ? De temps en temps un véhicule de la Croix-Rouge arrive. De temps en temps un peu de nourriture arrive. De temps en temps, l'eau est ouverte pendant trois heures, mais pas d'électricité. De temps en temps, on relâche un peu les restrictions, parce que probablement M. Habib a dit que c'était nécessaire.

53. Négociant avec M. Habib pendant que se poursuivaient ces raids aériens, ce génocide, et autres opérations contre Beyrouth, le Premier Ministre du Liban ne pouvait en supporter davantage. Même M. Habib a presque perdu patience et il semble qu'aujourd'hui, à midi, même le président Reagan ait enfin, lui aussi, perdu patience.

54. Ont-ils perdu patience au point de contenir Israël et de le faire respecter les vœux de la communauté internationale, ou seulement de le contenir au point qu'il nous donne un nouveau répit jusqu'à ce que M. Sharon ait décidé que la soif d'Israël pour le sang a été assouvie.

55. Pendant combien de temps encore la communauté internationale va-t-elle rester dans les coulisses de l'histoire, permettant à Israël de construire sa propre histoire d'agression ? Voilà la question. Notre patience est vraiment à bout. Je ne crois pas qu'un seul Libanais, un seul Arabe, ou qui que ce soit de par le monde, ayant vu à la télévision cette grande déformation de la moralité humaine, cette grande attaque contre les valeurs et les vies humaines sans précédent dans l'histoire contemporaine, comme je l'ai dit tout à l'heure — un véritable carnage, un Auschwitz — peut rester insensible.

56. Et Israël a la témérité et l'audace d'attaquer des gens qui osent questionner sa volonté et sa politique. En fait, quiconque critique l'intransigeance d'Israël ou ses violations des lois, des chartes et de la décence humaine est taxé d'antisémitisme. On dirait qu'Israël essaie de camoufler son terrorisme sur place à Beyrouth sous un terrorisme intellectuel et politique dirigé contre quiconque ose contester sa politique.

57. Il est temps que le Conseil de sécurité, avec les Etats-Unis, dise à Israël : trop c'est trop.

58. M. OTUNNU (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole aujourd'hui avec un profond sentiment de tristesse et de déception, mais étant donné l'heure tardive je serai extrêmement bref.

59. L'Ouganda est l'un des auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi à présent [S/15355], car nous sommes atterrés par la conduite d'Israël et horrifiés par les souffrances des peuples libanais et palestinien.

60. Voilà maintenant neuf semaines qu'Israël a envahi le Liban sans y avoir été en rien provoqué. Ces neuf semaines seront la période la plus sombre de toute l'histoire tragique du Moyen-Orient. Israël a déchainé le carnage le plus cruel, l'enfer sur terre, pour les Palestiniens et les Libanais. Quel que soit le point de vue où l'on se place, l'utilisation de bombes-grappes et de bombes au phosphore et le bombardement aveugle d'objectifs civils sont devenus monnaie courante.

61. Les nombreux cessez-le-feu sont connus davantage pour avoir été violés plutôt que respectés par Israël. Toutes les résolutions du Conseil citées dans le projet de résolution à l'étude ont été ignorées par Israël. Au moment même où nous nous trouvons réunis ici, Beyrouth, la capitale du Liban, brûle, et des femmes et des enfants sont tués et mutilés.

62. Le Conseil ne peut rester passif face à toutes ces atrocités. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir — même si notre pouvoir est aujourd'hui plus limité que jamais — pour faire entendre raison à Israël et mettre fin au génocide qui a eu lieu au Liban. En dépit du défi continu lancé au Conseil par Israël nous devons persévérer dans nos efforts. En vertu de la Charte des Nations Unies, c'est une responsabilité et un devoir que nous avons à l'égard des victimes palestiniennes et libanaises de la guerre génocide menée par Israël et à l'égard de tous les peuples du Moyen-Orient qui souhaitent véritablement la paix et y aspirent profondément.

63. L'Ouganda continuera de contribuer à tous les efforts qui seront faits pour mettre fin au carnage de Beyrouth et à l'agression armée dont est victime le Liban. La poursuite de la situation actuelle est totalement inacceptable.

64. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant d'Israël, je lui donne la parole.

65. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que j'écoutais aujourd'hui M. Maksoud, je me suis souvenu d'une note qui aurait été jointe au manuscrit d'un des discours de sir Winston Churchill, dans laquelle on lisait : "Parlez plus fort; l'argument est faible."

66. Je me propose de baisser la voix. Je ne vais même pas demander à M. Maksoud ce que les pays de la Ligue arabe, qu'il représente ici, ont fait ces dernières semaines pour assurer le départ rapide et sans délai des terroristes de Beyrouth afin de soulager et de libérer le peuple de Beyrouth et du Liban de la présence terroriste qui a provoqué des souffrances indicibles à ce peuple tristement éprouvé et à toute cette région.

67. Pour ma part en tous cas, je ne me rappelle pas que M. Maksoud ait parlé de cet aspect de la question au Conseil. Il serait assurément intéressant de savoir s'il a parlé, avec la même ferveur qu'il a manifestée ici au Conseil, aux membres de la Ligue arabe sur la question de libérer le peuple de Beyrouth de la présence des terroristes.

68. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer à maintes reprises au Conseil ces dernières semaines, Israël préconise une solution qui assurerait, par des moyens politiques et diplomatiques, le départ de tous les terroristes de la zone de Beyrouth. Israël cherche à éviter dans toute la mesure possible toute nouvelle effusion de sang et toute nouvelle destruction. Israël a ainsi déclaré à maintes reprises qu'il respecterait et maintiendrait un cessez-le-feu, à condition que ce cessez-le-feu soit réciproque et absolu. Néanmoins, pour des raisons que les terroristes connaissent mieux que quiconque — et auxquelles il a d'ailleurs été fait allusion au Conseil aujourd'hui même —, ils ont violé de façon systématique tous les cessez-le-feu ces dernières semaines. Ces violations ont provoqué de lourdes pertes parmi les forces de défense israéliennes ainsi que parmi la population civile de Beyrouth est. On oublie de propos délibéré qu'à Beyrouth il y a aussi un secteur est, pas seulement un secteur ouest.

69. Au cours de la seule journée d'hier, 22 soldats des forces de défense israéliennes ont été blessés à la suite de violations du cessez-le-feu par les terroristes. Ces violations contraignent, bien entendu, les forces de défense israéliennes à riposter pour faire taire le tir des terroristes et protéger leurs propres soldats.

70. Les attaques menées par les forces aériennes israéliennes aujourd'hui contre des objectifs terroristes dans la zone de Beyrouth, en réponse à des violations du cessez-le-feu par les terroristes, ont duré jusqu'à 16 h 30, heure locale. Puis, un autre cessez-le-feu, le onzième ces dernières semaines, est entré en

vigueur à 17 h 30, heure locale, ce qui correspond à 11 h 30, heure de New York. Toutes les troupes israéliennes ont reçu l'ordre de cessez-le-feu et ont effectivement cessé le feu depuis lors. Il en sera ainsi à moins que les terroristes ne violent le cessez-le-feu.

71. Il faut bien comprendre qu'un cessez-le-feu n'est réel que s'il est réciproque et absolu.

72. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs et nous sommes saisis d'un projet de résolution [*ibid.*]. Nous comprenons tous l'urgence de la question mais je crois savoir que certaines délégations souhaiteraient avoir un peu de temps pour recevoir les instructions de leur Gouvernement avant de procéder au vote. Aussi, si j'ai bien compris, les auteurs du projet de résolution ne voient pas d'objection à ce que l'on suspende la séance pour une brève période afin de permettre aux délégations concernées de recevoir ces instructions. Je serais donc d'avis de suspendre la séance pour une brève période et de la reprendre lorsque le Conseil sera prêt à voter sur le projet de résolution.

73. S'il n'y a pas d'objection je suspendrai la séance et nous la reprendrons aux environs de 16 h 30, dans la mesure du possible.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 15 h 50; elle est reprise à 18 heures.

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que l'un des auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi souhaite faire une déclaration à son propos.

75. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Après consultation avec les autres auteurs du projet de résolution et avec leur accord, je voudrais apporter les changements suivants :

76. Au premier alinéa du préambule, on remplacerait "Réaffirmant" par "Rappelant". Suivraient toutes les résolutions mentionnées.

77. Le deuxième alinéa du préambule se lirait ainsi :

"Exprimant sa très grave inquiétude au sujet des activités militaires continues au Liban, et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth,".

78. Le paragraphe 4 du dispositif se lirait comme suit :

"Exige qu'Israël coopère à tous égards à l'effort fait pour assurer le déploiement effectif des observateurs des Nations Unies, comme le Gouvernement libanais l'a demandé et d'une manière qui permette de garantir leur sécurité."

79. Le paragraphe 5 du dispositif se lirait comme suit :

“Prie le Secrétaire général de lui rendre compte au plus tôt de l'application de la présente résolution.”

80. Voilà les modifications que les auteurs du projet de résolution ont apportées au texte.

81. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer au vote sur le projet de résolution présenté par le Guyana, la Jordanie, l'Ouganda, le Panama, le Togo et le Zaïre [*ibid.*], tel qu'il a été modifié oralement et présenté par le représentant de la Jordanie.

82. Afin que cela soit bien clair et puisqu'il y a eu révision orale par les auteurs, je voudrais donner lecture du projet de résolution sous sa forme révisée. Je note d'abord qu'il y a des changements dans les deux alinéas du préambule du projet actuel ainsi que dans les paragraphes 4 et 5 du dispositif. Je vais maintenant donner lecture du projet de résolution tel qu'il a été oralement révisé par les auteurs.

“Le Conseil de sécurité,

“Rappelant ses résolutions 508 (1982), 509 (1982), 511 (1982), 512 (1982), 513 (1982), 515 (1982), 516 (1982) et 517 (1982),

“Exprimant sa très grave inquiétude au sujet des activités militaires continues au Liban, et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth,

“1. Exige qu'Israël et toutes les parties au conflit respectent strictement les termes des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la cessation immédiate de toutes les activités militaires au Liban, et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth;

“2. Exige que toutes les restrictions imposées à la ville de Beyrouth soient levées immédiatement afin de permettre l'entrée libre d'approvisionnements pour répondre aux besoins urgents de la population civile de Beyrouth;

“3. Demande que les observateurs des Nations Unies se trouvant à Beyrouth et à proximité fassent rapport sur la situation;

“4. Exige qu'Israël coopère à tous égards à l'effort fait pour assurer le déploiement effectif des observateurs des Nations Unies, comme le Gouvernement libanais l'a demandé et d'une manière qui permette de garantir leur sécurité;

“5. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte au plus tôt de l'application de la présente résolution;

“6. Décide de se réunir si nécessaire, afin d'examiner la situation dès qu'il aura reçu le rapport du Secrétaire général.”

83. Voilà le texte du projet de résolution tel qu'il a été révisé oralement par les auteurs. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution, tel qu'il a été oralement révisé.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 518 (1982)].

84. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

85. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les Etats-Unis souhaitent exprimer leur profonde inquiétude devant la violence qui continue de régner au Liban. Nous sommes inquiets en raison de l'effusion de sang et de la destruction qui ont été causées par la violence. Nous sommes également inquiets parce que les nouveaux combats présentent un obstacle à l'achèvement des négociations pour un règlement pacifique de la crise de Beyrouth et, au-delà, au rétablissement de la souveraineté libanaise.

86. Comme vous le savez, Monsieur le Président, un cessez-le-feu a été annoncé ce matin. Nous espérons ardemment que celui-ci sera maintenu de manière permanente. Les Etats-Unis voudraient rappeler dans les termes les plus forts qu'à leur avis les mesures prises au Conseil doivent aider plutôt que compliquer le processus de négociation. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est, à notre avis, constructive. Nous demandons instamment au Conseil d'éviter toutes initiatives qui pourraient compromettre les négociations au cours de la phase critique actuelle.

87. Je réitère l'espoir fervent de mon gouvernement que le cessez-le-feu sera maintenu à Beyrouth afin qu'un règlement puisse être obtenu, règlement qui permette d'instaurer la paix au Liban et dans toute la région.

Que les canons soient réduits au silence en permanence.

88. M. LOUET (France) : Les résolutions adoptées par le Conseil sont faites pour être appliquées. Cette obligation pèse sur tous les Membres de l'Organisation. Aucun Etat Membre n'en est dispensé.

89. Il y a, dans la Charte des Nations Unies, un Article 25 qui dit que “les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte”.

90. C'est la raison pour laquelle ma délégation a voté en faveur du projet de résolution qui nous a été soumis ce matin par les représentants du Guyana, de la Jordanie, de l'Ouganda, du Panama, du Togo et du Zaïre.

91. Face aux souffrances de la population libanaise et face aux destructions de Beyrouth, nous ne voulons pas prolonger le débat. Ce qui compte en ce moment, c'est le règlement de la situation sur place et c'est sur cette question que nous devons concentrer notre attention.

92. Nous ne devons rien faire pour, comme l'a dit le représentant du Liban dans la lettre qu'il vous a adressée ce matin [S/15353], compromettre les négociations qui sont en cours ni le succès d'un règlement pacifique en accord avec les résolutions pertinentes du Conseil.

93. Il faut mettre fin le plus rapidement possible aux souffrances de Beyrouth, voilà la première urgence. Mon gouvernement s'y emploie avec persévérance et énergie.

94. M. WHYTE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : On a entendu dire aujourd'hui que 200 personnes de plus auraient péri à la suite du bombardement israélien de Beyrouth au début de la journée. Certains parlent d'un chiffre plus élevé. Quels que soient les chiffres exacts — et je suppose que dans les ruines ensanglantées de Beyrouth, il n'y a pas de chiffres exacts —, ce qui continue d'horriifier mon gouvernement est le fait que des milliers de civils innocents, libanais et palestiniens, sont tués et blessés par les forces israéliennes qui poursuivent au Liban des objectifs peu clairs et qui, en tout état de cause, ne sont pas, à notre avis, sur le point d'être atteints.

95. M. Philip Habib fait un travail magnifique. S'il réussit, il semble que les forces armées palestiniennes quitteront Beyrouth et iront ailleurs. Mais le problème palestinien n'en disparaîtra pas pour autant.

96. Ce que le Gouvernement israélien fait maintenant au Liban ne contribuera pas à résoudre le problème palestinien et la sécurité de l'Etat d'Israël n'en sera pas assurée pour autant.

97. Ma délégation a voté pour la résolution 518 (1982) parce que nous voulons qu'il soit mis un terme au combat. Nous espérons que dans les négociations qui se poursuivent encore un accord pourra être réalisé et qu'ainsi, de l'avis de ma délégation, sera repensée la façon de satisfaire aux aspirations légitimes des Palestiniens, sans quoi il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient.

98. M. MI Guojun (Chine) [*interprétation du chinois*] : Au mépris de la condamnation de l'opinion mondiale et se refusant ouvertement à appliquer la résolution 517 (1982) du Conseil, les autorités israé-

liennes poursuivent depuis quelques jours le bombardement massif de Beyrouth ouest et ont commencé hier à faire avancer un très grand nombre de chars vers le nord du Liban.

99. Des Libanais et des Palestiniens innocents continuent d'être massacrés. La souveraineté du Liban a été de nouveau violée.

100. Devant la détérioration continue de la situation au Liban, le Conseil doit assumer la responsabilité de prendre de nouvelles mesures tendant à assurer l'application de la résolution 517 (1982) concernant le déploiement effectif, et l'exécution des fonctions des observateurs des Nations Unies afin de mettre un terme au bombardement de Beyrouth ouest et aux agressions commises par les troupes israéliennes contre le Liban.

101. A ce propos, la délégation chinoise félicite les membres non alignés du Conseil des efforts qu'ils ont faits.

102. Conformément à la position de principe du Gouvernement chinois, notre délégation a voté pour le projet de résolution contenu dans le document S/15355/Rev.1.

103. M. MIYAKAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Jusqu'à ce matin, ma délégation espérait vivement que les difficiles négociations des derniers jours aboutiraient incessamment à un accord officiel entre les parties intéressées, accord qui permettrait de mettre un terme à la tragique situation à Beyrouth et autour de Beyrouth et d'effectuer le retrait des troupes israéliennes du Liban.

104. Nous avons donc été choqués d'apprendre que les activités militaires israéliennes s'étaient intensifiées, comme le Conseil en a été informé ce matin. Ma délégation partage pleinement l'inquiétude dont fait état la lettre qui vous a été adressée ce matin par le représentant du Liban [*ibid.*], pays le plus directement concerné, à l'effet que ces activités, si on n'y met pas un terme, saperont les négociations en cours entreprises par M. Philip Habib, l'envoyé du président Reagan, en vue d'arriver à un règlement pacifique conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

105. La délégation japonaise déplore profondément la poursuite de ces activités militaires de nature à compromettre la réalisation finale de l'accord qui, nous l'espérons, est imminent, avec toutes les nouvelles souffrances et difficultés qui en résultent pour la population civile à l'intérieur et autour de Beyrouth.

106. C'est pourquoi ma délégation a voté pour la résolution 518 (1982) et elle espère sincèrement que cet appel du Conseil sera entendu immédiatement et que l'on parviendra à un règlement pacifique de la crise à l'intérieur et autour de Beyrouth, ouvrant ainsi la voie au rétablissement de la paix sur tout le territoire

libanais, conformément à la résolution pertinente du Conseil.

107. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'IRLANDE.

108. Le Gouvernement irlandais et la population irlandaise sont atterrés par ce qui se passe à Beyrouth. Il est impossible de ne pas être atterré par ce qui s'est passé nuit après nuit, semaine après semaine, mois après mois.

109. Nous sommes conscients de la complexité de la situation au Moyen-Orient. Nous avons toujours essayé de nous montrer justes et d'adopter un point de vue équilibré devant cette situation, aussi bien au Conseil qu'en dehors de celui-ci, et de comprendre autant que possible les émotions et les passions profondes qui interviennent de part et d'autre.

110. Nous sommes également conscients du caractère délicat des négociations actuelles et nous formons des vœux de réussite pour ceux qui y participent.

111. Nous sommes conscients aussi du fait — que l'on nous rappelle souvent — qu'ailleurs dans le monde du sang est aussi versé. Nous savons que pour bien des raisons toutes les guerres et tous les conflits qui ont lieu actuellement ne nous sont pas décrits de manière si détaillée et ne font pas l'objet de tant de discussions.

112. Il est peut-être vrai qu'en tant que Conseil nous avons bien peu à notre actif. Cependant, nous devons répéter que, même compte tenu de tout ce qui précède, nous sommes atterrés par ce qui se passe à Beyrouth. A notre avis, aucune considération de type stratégique, aucune pression, aucune considération géopolitique, aucune considération de légitime défense, ni même le passé historique tragique d'un peuple, quel qu'il soit, ne peuvent justifier ce qui se passe.

113. Il est vrai que le problème est complexe, mais on nous dit qu'un accord a été réalisé en principe sur les questions immédiates. La décision quotidienne de continuer les combats, de bombarder davantage, de pilonner davantage doit être considérée isolément et jugée en fonction de ses propres paramètres. Et les morts et les blessés de chaque jour doivent aussi être considérés séparément.

114. Nous souhaitons tout le succès possible à M. Habib dans ses négociations et nous ne ferons rien pour les compromettre. Mais, au-delà des questions immédiates, nous voulons voir restaurer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et, conformément au vœu du Gouvernement libanais, nous voulons que toutes les forces étrangères, à l'exception de celle qu'il a autorisées, se retirent du Liban.

115. Nous pensons également que la situation complexe du Moyen-Orient doit être examinée de manière à parvenir à une paix complète, juste et durable, et qu'il convient de le faire plus tôt plutôt que plus tard, en tenant compte de tous les aspects du problème.

116. Mais Beyrouth aujourd'hui et demain ne peut attendre. Les enfants, les civils, les malades des hôpitaux ne peuvent attendre aussi longtemps. Il faut que le carnage actuel cesse. Le Conseil est en droit de demander au moins cela et de le faire sans préjudice de questions plus générales.

117. Au cours des deux derniers mois, le Conseil, dans l'exercice de l'autorité que lui confère la Charte des Nations Unies que tous les Etats Membres ont acceptée, a adopté toutes les résolutions qu'il fallait — 508 (1982), 509 (1982) et ainsi de suite. La liste s'allonge semaine après semaine. Aujourd'hui, nous avons adopté la résolution 518 (1982). Ces résolutions jusqu'ici n'ont pas été appliquées. Si l'on accuse jamais le Conseil d'être inefficace, on ne pourra pas imputer cet échec à un manque d'efforts de sa part.

118. Je n'entends pas traiter ici de questions plus générales, voire des résolutions adoptées en juin et en juillet. Je voudrais me concentrer plutôt sur les résolutions que nous avons adoptées au cours des 10 derniers jours en ce qui concerne Beyrouth.

119. Devant une situation complexe, avec toutes les allégations de rupture du cessez-le-feu de part et d'autre, il nous est, je dois le dire, particulièrement difficile de comprendre pourquoi l'une des parties, Israël, est seule parmi les parties à refuser catégoriquement de permettre que des observateurs des Nations Unies non armés et neutres observent le cessez-le-feu et s'efforcent au mieux de leurs possibilités de l'affermir, conformément aux résolutions du Conseil. Nous savons que des observateurs ont été acceptés par le passé le long de diverses frontières et de lignes de cessez-le-feu au Moyen-Orient. Cela a été fait pendant les 35 dernières années. Les observateurs se sont toujours acquittés fidèlement et bien de leur tâche dans des situations extrêmement complexes et difficiles.

120. Dans ce contexte, ce qui nous semble être encore un refus d'Israël d'accepter la présence de ces observateurs à l'intérieur et autour de Beyrouth est quelque chose d'extrêmement difficile à comprendre, et c'est un fait qui nous amène à nous poser des questions très sérieuses.

121. Le point central de la résolution que nous venons d'adopter est limité. Cette résolution se concentre sur le cessez-le-feu, sur la levée des restrictions imposées à Beyrouth, dans l'intérêt de sa population civile, et elle met particulièrement l'accent sur la nécessité d'admettre des observateurs et de leur permettre de faire rapport sur la situation. Le texte, en l'occurrence, est extrêmement modéré. Nous avons

donc voté pour la résolution, que nous considérons comme une mesure minimale dans la situation actuelle. Nous demandons avec force son application et en fait nous prions pour qu'elle soit appliquée.

122. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT.

123. Je donne la parole au représentant du Liban.

124. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais faire quelques très brèves observations.

125. Je tiens à dire que chaque fois que nous avons une nouvelle résolution, nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction et notre reconnaissance. Même si cette résolution n'est, comme vous venez de le décrire, Monsieur le Président, qu'une mesure minimale, nous ne pouvons manquer de constater que, étant une mesure minimale, elle ajoute aussi à la structure d'un règlement pacifique que les résolutions antérieures qui toutes ont été contestées et n'ont pas été appliquées.

126. Il s'agit d'un appel au cessez-le-feu qui vient après le cessez-le-feu, et nous ne pouvons que le regretter. Cependant, si nous avons été associés de plus près au processus de rédaction en tant que pays

directement intéressé, nous aurions probablement proposé l'introduction d'éléments plus pratiques et plus significatifs ayant un rapport direct avec l'évolution actuelle de la situation, notamment avec les faits dont il est question dans notre lettre de ce matin [*ibid.*]. En vérité, nous ne pouvons accepter les événements actuels et nous ne pouvons non plus y trouver d'explication.

127. Nous aurions également souhaité que cette résolution reflète de façon plus complète — comme vous-même l'avez suggéré, Monsieur le Président — la politique fondamentale du Gouvernement libanais, à savoir que la souveraineté libanaise doit être restaurée et qu'elle doit être la seule souveraineté exercée sur l'ensemble du Liban, d'où l'appel au retrait du Liban de toutes les forces non libanaises.

128. Ce qui s'est produit aujourd'hui à Beyrouth et autour de Beyrouth est indescriptible. Les atrocités et le carnage nous glacent d'horreur. N'eût été la réaction de divers gouvernements et celle du Conseil, nous aurions été désespérés. Nous considérons l'action du Conseil aujourd'hui comme un symbole de sollicitude et de compréhension et nous lui en sommes reconnaissants.

La séance est levée à 18 h 30.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
